



MISSION REGIONALE d'AUTORITE ENVIRONNEMENTALE  
HAUTS-DE-FRANCE  
DE L'INSPECTION GENERALE DE L'ENVIRONNEMENT ET DU DEVELOPPEMENT  
DURABLE

Pôle autorité environnemental,  
en appui de la mission  
régionale d'autorité  
environnementale Hauts-de-  
France

Affaire suivie par :  
Gauthier Turco  
Tél : 0320405562

Courriel : [ae-iddee.dreal-hdf@developpement-durable.gouv.fr](mailto:ae-iddee.dreal-hdf@developpement-durable.gouv.fr)

Le Président de la mission régionale  
d'autorité environnementale Hauts-de-  
France

à

Madame Corinne Noël  
Maire de Marck  
Place de l'Europe  
62730 Marck

[mairie@ville-marck.fr](mailto:mairie@ville-marck.fr)

Lille, le 22/12/25

Objet : **Projet d'aménagement « Domaine du Panthéon » à Marck (62)**

Avis de l'autorité environnementale  
N° d'enregistrement : 0010620/A P

Madame la Maire,

Vous avez saisi l'autorité environnementale pour avis sur le projet cité en objet, par saisine dématérialisée en date du 16 décembre 2025.

Ce projet a déjà fait l'objet d'un avis dans le cadre de la procédure de permis d'aménager de la phase 1. Il s'agit de l'avis n° MRAe 2023-7298 du 1<sup>er</sup> octobre 2023<sup>1</sup> mis en ligne sur le site internet de la MRAe.

1 [https://www.mrae.developpement-durable.gouv.fr/IMG/pdf/7298\\_avis\\_lotisstmarckencalaisis.odt.pdf](https://www.mrae.developpement-durable.gouv.fr/IMG/pdf/7298_avis_lotisstmarckencalaisis.odt.pdf)

L'étude d'impact versée au dossier du permis d'aménager de la phase 2 étant identique à celle objet de l'avis du 1<sup>er</sup> octobre 2023, vous pouvez vous référer à cet avis.

Je vous prie de croire, madame la maire, en l'assurance de ma considération distinguée.

Le Président  
de la mission régionale d'autorité environnementale  
Hauts-de-France,



Philippe Gratadour

Copies : Préfecture du département du Pas-de-Calais  
DREAL Hauts-de-France